Communiqué de presse - Berne, avril 2023

La FMCH s'exprime sur l'application cantonale du gel des admissions

Dans un courrier aux directrices et directeurs cantonaux de la santé, la FMCH, association faîtière des spécialistes de la médecine invasive et aiguë, s'exprime sur l'application du gel des admissions dans les cantons. Désormais appliqué au niveau national, le gel des admissions de médecins ayant l'autorisation de facturer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) va renforcer les tendances à l'amoindrissement de la qualité et avoir de lourdes implications. C'est pourquoi la FMCH estime que la mise en œuvre actuelle n'est pas judicieuse.

Dans un courrier aux directrices et directeurs cantonaux de la santé, la FMCH, association faîtière des spécialistes de la médecine invasive et aiguë, présente les conséquences d'une application stricte du gel national des admissions dans les cantons: pour elle, la mise en œuvre actuelle réduit l'attractivité de la branche pour les médecins. La fixation d'un nombre maximal de médecins dans les cantons, impliquée par le gel des admissions, aura rapidement des répercussions négatives au sein de la relève dont les différentes disciplines médicales ont besoin. Le gel des admissions aura une incidence négative sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants souhaitant faire des études de médecine. Dans cinq à dix ans, il manquera donc beaucoup de spécialistes dans différentes institutions médicales, en ambulatoire comme en stationnaire.

C'est pourquoi le droit cantonal doit absolument définir comment gérer les sous-spécialités, sous peine d'assister à une raréfaction des ressources médicales dans des domaines de spécialités ou à une baisse de spécialisation des médecins. Les chiffres de l'Obsan révèlent de plus que dans la plupart des spécialités et des cantons, la densité des médecins ne permet pas de couvrir 100% des besoins de soins. Cette tendance sera fortement accentuée par les mutations sociétales au sein du corps médical (nouveaux modèles de travail à temps partiel, etc.), et par la diminution du nombre d'inscriptions aux études de médecine, face à un nombre de patientes et de patients qui augmente.

Par conséquent, il est essentiel de définir maintenant quand ce manque de soins apparaîtra, quelles mesures pourront ou devront alors être prises et comment la qualité sera garantie à long terme dans le secteur de la santé. Le gel national des admissions tel que le Parlement l'a prévu s'avère déjà peu judicieux aujourd'hui. Les évolutions qui se dessinent sont inacceptables d'un point de vue médical.

Informations:

Prof. Dr. Michele Genoni
Président de la FMCH
Tél: +41 79 603 88 00

Dr. Lukas Künzler
Gestionnaire de la FMCH
Tél: +41 32 329 50 00

La **FMCH** (Foederatio Medicorum Chirurgicorum Helvetica) réunit des sociétés de disciplines médicales chirurgicales et invasives en Suisse. Elle en compte 18, ainsi que trois associations professionnelles. Au travers des sociétés membres elle représente les intérêts de 8000 médecins exerçant une activité chirurgicale, invasive, avec des soins aigus. La FMCH est une organisation de défense des intérêts professionnels, qui traite de questions importantes dans le domaine de la politique de la santé; elle s'implique en conséquence dans les instances politiques et dans l'opinion publique.